



PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL

Département du Calvados

COMMUNE de BONNEVILLE LA LOUVET

L'an **deux mil vingt, le vingt sept novembre**, à **19h00**, le Conseil Municipal de la commune de **BONNEVILLE LA LOUVET**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, **MAIRIE DE BONNEVILLE LA LOUVET**, après convocation légale, sous la présidence de **M. Hubert COURSEAUX**.

Étaient présents : M. Hubert COURSEAUX, M. Marcel GREAUME, M. Joël CANIVET, Mme Marie-Claire AUGER, Mme Françoise BIOT, Mme Stéphanie GUERIN-GUICHARD, Mme Claire LEBAILLY, M. Bernard JELENSPERGER, M. Daniel DELAHAYE, Mme Pauline CARDON, M. Thomas AUBRY, M. Reynald FLEURANT, Mme Céline GUYOMARD, Mme Charlotte DELAUNE.

Étaient absents excusés : Mme Fabienne ALEXANDRE.

Étaient absents non excusés : -

Procurations : Mme Fabienne ALEXANDRE en faveur de M. Joël CANIVET.

Secrétaire : Mme Pauline CARDON.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-046 : Validation du PV du 25 septembre 2020

Vu le conseil municipal du 25 septembre 2020,
Vu le procès-verbal établi et proposé aux conseillers municipaux,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, à l'unanimité des membres présents et représentés le conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du 25 septembre 2020.

15 VOTANTS
15 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-047 : Fermetures de postes

Considérant le poste non pourvu suite à un départ en retraite,
Considérant le poste non pourvu suite à un changement de grade
Considérant le poste non pourvu en raison de la création très ancienne de celui-ci,
Considérant les postes non pourvus suite à des départs de la collectivité,
Considérant le poste non pourvu pour un accroissement occasionnel,
Considérant les postes non pourvus suite à la fin de la période de recensement de la population de la commune,
Considérant la nécessité de supprimer ces postes non pourvus,
Vu l'avis favorable du comité technique du centre de gestion du calvados en date du 15 octobre 2020, à la fermeture de ces postes,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, à l'unanimité des membres présents et représentés le conseil municipal décide de fermer les postes suivants :

grade	durée hebdomadaire	Occupé / non occupé	motif
Adjoint administratif	6.75/35ème	plus occupé	départ en retraite
Cantonnier	temps complet	plus occupé	départ en retraite
Agent d'entretien	temps complet	plus occupé	changement de grade
CUI-CAE	22/35ème	plus occupé	fin de contrat agent parti
Adjoint administratif principal 2ème cl	11.50/35ème	plus occupé	agent parti
Adjoint technique	17.50/35ème	plus occupé	agent parti
Adjoint administratif	35/35ème	plus occupé	mutation de l'agent

postes particuliers - recensement de la population année 2020

Agent coordonateur	période du 08/01/2020 au 15/02/2020	plus occupé	période de recensement de la population terminée
Agent recenseur	période du 08/01/2020 au 15/02/2020	plus occupé	période de recensement de la population terminée
Agent recenseur	période du 08/01/2020 au 15/02/2020	plus occupé	période de recensement de la population terminée
Agent recenseur	période du 08/01/2020 au 15/02/2020	plus occupé	période de recensement de la population terminée

15 VOTANTS
15 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-048 : Recrutement d'agents non titulaires de remplacement

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et plus précisément son article 3-1 permettant de recrutement d'agents contractuels pour assurer le remplacement temporaire de fonctionnaires ou d'agents contractuels, autorisés à exercer leurs fonctions à temps partiel ou indisponibles en raison d'un congé régulièrement octroyé en application des dispositions réglementaires applicables aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Considérant que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels de droit public indisponibles notamment pour congé annuel,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, à l'unanimité des membres présents et représentés le conseil municipal décide :

- d'autoriser le Maire à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées à l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 susvisée pour remplacer des agents territoriaux indisponibles et ce peu importe le cadre d'emploi,
- d'inscrire les crédits nécessaires à la rémunération des agents et les charges sociales s'y rapportant,
- de charger le Maire de signer les contrats et les avenants éventuels, et de déterminer des niveaux de recrutement et de rémunérations des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, de leur profil et de leur expérience.

15 VOTANTS
15 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-049 : Proposition de remboursement de la taxe d'ordures ménagères

M. Le Maire rappelle au conseil municipal qu'il convient de demander aux locataires, le remboursement de la taxe des ordures ménagères pour l'année 2020.

Après avoir pris connaissance du détail de l'avis d'imposition 2020 (taxe foncière), le maire propose de demander les participations suivantes :

12 route de Cormeilles : 132 €

9 rue du Lavoir : 328 €
logement 1 (RF) : 104.40
logement 2 (DB) : 119.20
logement 3 (VML) : 104.40

2 rue du Pré Doré : 331 €
logement rdc : 145.30 €
Salon de coiffure : 73.47 €
Mercerie : 0 €
logement étage : 112.23 €

24 rue du Lavoir : 102 €

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, à l'unanimité des membres présents et représentés le conseil municipal décide d'autoriser le Maire à demander le remboursement de la taxe d'ordures ménagères comme présentés ci-dessus.

15 VOTANTS
15 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-050 : Demandes de subventions

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu les demandes de subventions adressées en mairie, à savoir :

Associations	sommes demandées	sommes accordées
Le souvenir Français	-	0 €
APF France Handicap	-	0 €

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, à l'unanimité des membres présents et représentés le conseil municipal décide de ne pas allouer de subvention à ces trois associations.

15 VOTANTS
15 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-051 : Autorisation de signature du marché de voirie

Vu l'ouverture des plis de la commission d'appel d'offres de Bonneville-la-Louvet, en date du 6 novembre 2020, concernant le marché de voirie 2020 pour vérification administrative des plis des entreprises,
Vu le rapport d'analyse effectué par la société Aménagéo,
Vu la proposition de la commission d'appel d'offres de Bonneville-la-Louvet en date du 20 novembre 2020,

Il est proposé de retenir l'entreprise Eiffage route pour les travaux suivants :
Chemin de la Petitière

Le montant s'élève à 44 000 € TTC

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés de :

- décide de retenir l'entreprise Eiffage route
- autorise le Maire à signer le marché correspondant ainsi que tous les avenants et pièces annexes

15 VOTANTS
15 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

INFORMATION : Informations du Maire

Liste commission de contrôle de la liste électorale : Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal des membres retenus par le tribunal et la préfecture.

Travaux aménagement centre bourg : l'ouverture des routes rue de la Forge et rue Henri Louvet est prévue le 18 décembre prochain.

Fibre : L'entreprise COVAGE est intervenue sans réunion préparatoire. Un point a été effectué par Monsieur Daniel DELAHAYE et Monsieur le Maire à ce sujet.

Coupeure électricité : Selon le retour d'Enedis, la coupeure de vendredi est due à des branches sur les fils électriques.

Monsieur le Maire remercie Monsieur Marcel GREAUME pour avoir construit le musée de la caserne des pompiers aidé par les agents.

Monsieur le Maire informe le conseil de la nécessité de mettre à jour le Plan Communal de Sauvegarde.

Lotissement du Pré Doré : Monsieur le Maire précise que suite à la loi Elan, il sera nécessaire de mettre à jour l'ancienne étude de sol.

Station d'épuration : Monsieur le Maire précise qu'il va être nécessaire de faire une consultation pour trouver une entreprise susceptible de faire les contrôles d'assainissement collectif.

INFORMATION : Questions diverses

Claire LEBAILLY précise qu'il y a des poubelles non ramassées au bout du chemin des Barberies suite au bac qui est cassé. Monsieur le Maire précise que l'information a été communiquée à la Communauté de communes.

Marie-Claire AUGER précise que le bulletin municipal 2021 est presque terminé. Elle indique également avoir effectué le chemin de randonnée et que quelques arbres gênent encore le passage.

Bernard JELENSPERGER indique qu'il veille à ce que l'aménagement du bourg soit conforme à la règlementation relative à l'accessibilité.

Reynald FLEURANT informe le conseil municipal qu'une voiture roule à vive allure dans le chemin du Prieuré.

Céline GUYOMARD informe le conseil avoir créé une page Facebook et demande à Monsieur le Maire des explications sur le fonctionnement de la SPL, ce à quoi Monsieur le Maire apporte une explication.

Pauline CÂRDON informe le conseil que l'APE demande si des jouets de Noël vont être achetés cette année pour les enfants. Monsieur le Maire répond que les jouets sont déjà achetés.

Joël CANIVET souhaite remercier Fabienne ALEXANDRE pour le don de fleurs de son entreprise à la commune.

Françoise BIOT remercie Bernard JELENSPERGER pour son aide dans le traitement des dossiers d'urbanisme.

Marcel GREAUME précise que la commune devra s'équiper en matériel pour l'entretien du bourg si cela est possible.

Daniel DELAHAYE indique que le syndicat d'eau de Beuzeville va effectuer des travaux dans le 1er semestre de l'année 2021 et qu'il serait nécessaire de faire une étude sur la commune afin d'étudier l'emplacement des poteaux incendies.

Charlotte DELAUNE indique qu'en raison du COVID il n'y a pas eu de repas des anciens cette année.

Thomas AUBRY souhaite intégrer de nouvelles commissions communales. Monsieur le Maire lui demande de faire un point des commissions qu'il souhaite intégrer.

Stéphanie GUERIN GUICHARD indique qu'il y a un problème de fil électrique sur la route du Bois-Hellain. Monsieur le Maire précise que la déclaration a été faite auprès d'orange.


